

Zeitschrift:	Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber:	Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band:	64 (1991)
Heft:	5
Rubrik:	Schweizerische Vereinigung der Feldtelegrafenoffiziere und -Unteroffiziere

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bienvenue à Lucerne le 13 et 14 juin 1991

Procès-verbal de la 59ème assemblée générale du 18 mai 1990 à Zoug

1. Ouverture de l'assemblée

A 11 heures le président central, maj Hans Lustenberger, déclare ouverte l'assemblée générale à la salle du théâtre du Casino de Zoug. Il souhaite une cordiale bienvenue aux invités, aux membres d'honneur et à tous les membres présents.

Il salue en particulier:

div	J. Biedermann	Chef d'arme des trp trm
col	W. Keller	cdt S tg et tf camp
maj	F. Schgör	cdt gr exploit TT 11
div	E. Honegger	ancien chef d'arme des trp trm
div	A. Guisolan	ancien chef d'arme des trp trm
lt-col	J. Muri	ancien cdt S tg et tf camp
maj	T. Schneiter	ancien cdt gr exploit TT 9
maj	M. Bargetzi	membre fondateur de notre association
M.	O. Kamer dr	président de la ville de Zoug
maj EMG	W. Kuhn	délégué AFTT
cap	W. Huber	président central 1987–1989
maj	U. Stoppa	cdt gr exploit Olten
maj	M. Sauteur	cdt gr exploit Biel

Se sont excusés pour l'assemblée de ce jour:

M.	R. Trachsel	président DG PTT
col	F. Locher	ancien cdt S tg et tf camp
maj	K. Wuhrmann	directeur des services des télécom
maj	F. Meuter	ancien chef bureau EM S tg et tf camp
maj	J. Bütkofer	directeur N des services télécom
maj	E. Beck	chef bureau EM S tg et tf camp
maj	R. Gamma	président AFTT

les cdt des gr exploit TT Fribourg, Berne, Neuchâtel, Coire, Genève, Rapperswil, Thoune, Winterthour et Zurich.

En outre, 68 camarades se sont excusés.

Le contrôle d'entrée a indiqué 150 membres autorisés à voter. La majorité absolue est donc de 76 voix et la majorité des 2/3 de 100 voix.

L'ordre du jour proposé par le comité central (CC) est accepté sans modification.

2. Elections

Désignation du secrétaire du jour et des scrutateurs

Sur proposition du CC l'assemblée nomme le plt Jörg Bruttel, GL Lucerne, comme secrétaire du jour et les cap Anton Hirziger et Heinrich Eggi, tous les deux GL Berne, comme scrutateurs.

Désignation du traducteur

Le cap Werner Huber, notre ancien président central 1987–1989, se met spontanément à disposition; ce qui est approuvé par l'AG.

3. Procès-verbal de la 58ème assemblée générale

Le procès-verbal de l'AG 1989 rédigé par le cap H. Luyet, GL de Sion, a été publié dans le PIONIER no 4/1990 en allemand et dans le no 5/1990 en français.

Il est renoncé à la lecture de ce PV qui ne donne lieu à aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements du président central.

4. Rapport annuel du président

Le rapport sur la période mai 1989 – mai 1990 est lu par le président central. Le texte intégral en allemand et en français sera publié dans les prochaines éditions du PIONIER.

En résumé les points importants sont indiqués ci-après:

- Sur invitation du Conseil fédéral, le CC a participé aux festivités «Diamant» le 1.9.1989 sur la prairie du Grütli.
- Des discussions ont eu lieu avec le comité AFTT au sujet du PIONIER (voir ordre du jour).
- Le concours de tir au pistolet et la préparation de l'AG 1990 sont des tâches importantes du CC.
- La tenue à jour de la cartothèque des membres demande beaucoup de travail. Afin de rationaliser, la cartothèque a été introduite dans le système informatique Siemens 5800.
- Pour la mise à jour des résultats du concours de tir, un programme PC a été établi et utilisé pour la première fois.
- Présentation de l'AG jubilaire 1991 (700 ans de la Confédération, 125 ans S tg camp et 60 ans de notre association tg camp).

- Remerciements au GL de Sion, aux cap W. Huber et H. Luyet, pour les travaux courants de traduction.
- Au chapitre des mutations, il faut signaler deux décès, soit le maj Claude Breithaupt, cdt gr exploit TT 1, et le maj Johannes Langenegger, EM S tg et tf camp, qui nous ont quittés pour toujours.
- L'assemblée observe un moment de silence en l'honneur de ces deux disparus.
- Etat des membres au 1.1.1989: 691, au 31.12.1989: 694, augmentation: 3.
- Affaires politiques: quelques remarques au sujet de la votation pour «Une Suisse sans armée», de l'affaire des fiches et des changements politiques à l'Est.
- Il n'y a pas de remarques au sujet de ce rapport qui est accepté à l'unanimité.

5. Propositions

La liste des propositions a été adressée en temps voulu à tous les membres inscrits et à tous les participants à l'AG 1990.

Proposition 5.1; CC Lucerne

Le prix de l'abonnement annuel au PIONIER est fixé à fr. 28.– dès le 1er janvier 1990 pour tous les abonnés collectifs.

Le président explique que les coûts de publication du PIONIER, organe officiel de notre association selon les statuts, ne sont de loin pas couverts. Depuis sept ans le renchérissement (25%) n'a pas été compensé. L'assemblée des délégués AFTT du 6.5.1990 a accepté une adaptation du prix. Le CC est d'avis que, malgré cette augmentation, il est plus avantageux pour notre association que la création coûteuse d'une propre feuille d'information. Le but devrait être que tous les membres des trp trm soient touchés par une seule publication. Il est ainsi possible de favoriser la cohésion et la collaboration de tous les «transmetteurs».

Aucune discussion n'est demandée.

La proposition est acceptée par 93 oui contre 48 non et 5 abstentions.

La proposition complémentaire d'adapter automatiquement le prix à l'index du coût de la vie tombe, car l'AFTT a refusé cette proposition. De même sont caduques les propositions de recharge du CC en cas de refus.

Proposition 5.2; CC Lucerne

Augmentation de la cotisation annuelle au 1.1.1991 de fr. 3.–, soit à fr. 18.–

Le président indique que cette augmentation résulte du renchérissement. La dernière adaptation de la cotisation annuelle a été faite en 1985 lors de l'AG de Locarno. Même si les dépenses sont réduites à un strict minimum, les obligations financières ne sont remplies que de justesse.

Le caissier, cap E. Villiger, donne en détail la situation financière.

La discussion n'est pas demandée.

La proposition est acceptée sans opposition avec une abstention.

Proposition 5.3

Adaptation du «Règlement du concours décentralisé de tir au pistolet». (Les modifications et compléments apportés sont soulignés dans le texte.)

Art. 5.2 Assurance responsabilité civile: nouvelle version

Couverte par la police no 3.106-904 de 1.85 et

avenant no 3.148.452.101 de 2.88 auprès de la compagnie Zurich Assurances.
La discussion n'est pas demandée. L'AG approuve à une large majorité.

Art. 6 Matériel; nouvelle version

«Les feuilles de stand, feuilles de rapport et de classement, demandes d'autorisation d'organiser une manifestation militaire hors service, avis de fin de manifestation ainsi qu'une copie de l'autorisation pour l'acquisition de la munition seront remises sans frais aux groupes locaux jusqu'au 31 mars.

La formule avis de fin de manifestation est à retourner au CC jusqu'au 20 septembre. Les avis parvenus plus tard au CC ne donnent pas droit au versement des subsides.

Les autres formules et feuilles de stand, dûment remplies, sont à retourner au CC jusqu'au 30 novembre. Les résultats parvenus plus tard au CC ne seront plus pris en considération pour le classement.»

Les propositions au sujet de cet article des GL de Genève et de Bellinzona sont devenues sans objet, eu égard aux exigences de la Section pour les activités hors service et de la nouvelle version de cet article.

La discussion n'est pas demandée. Cet article est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Art. 10 Programme de tir; complément proposé

«Les exercices 10.1 et 10.2 ne peuvent pas être répétés.»

Il s'agit d'un texte complémentaire, dont il a été déjà tenu compte en partie dans la version française.

La discussion n'est pas demandée. L'assemblée accepte cette modification à l'unanimité.

Art. 11.3 (proposition du GL de Genève)

«Dans l'effectif des membres, on ne doit prendre en compte que ceux qui, du point de vue médical, sont à même de participer au tir.»

La discussion est ouverte.

Cap W. Huber, GL Sion, fait remarquer que cette adjonction va à l'encontre de l'esprit de camaraderie de notre association. Il propose le rejet de cette proposition. La parole n'est plus demandée et cette proposition ne recueille que six voix favorables et elle est refusée par une large majorité.

Art. 12.3 Taux de participation des GL; proposition de modification du CC et proposition complémentaire du GL Thoune

«Le groupe local avec le meilleur taux de participation reçoit pour une année le challenge «meilleur taux de participation». Il doit être rendu (bien emballé) au CC jusqu'au 31 mars pour l'exécution de la nouvelle gravure.

Le groupe local qui gagne six fois en dix ans le reçoit définitivement.

La durée maximale du challenge est cependant limitée à 15 ans; il sera alors attribué définitivement au GL qui l'aura obtenu le plus souvent durant ce laps de temps.

En cas d'égalité, c'est le plus élevé (%) des meilleurs taux de participation pour les années d'attribution du challenge qui sera déterminant.»

La discussion n'est pas demandée. La proposition est acceptée au vote avec douze voix contre.

Art. 13.1 Subsides de la caisse centrale; complément proposé

«Le versement a lieu sous condition que l'annonce au CC soit effectuée dans le délai prévu à l'art. 6.»

Il n'y a pas de discussion. Ce complément est approuvé à l'unanimité.

Art. 14 Réclamations et plaintes; modification proposée

«Ce règlement a été adopté par l'assemblée générale du 18 mai 1990 à Zoug. Il entre en vigueur le 1er janvier 1991.»

La discussion n'est pas demandée. Cette modification est également acceptée à l'unanimité. Le président central annonce que le «Règlement du concours décentralisé de tir au pistolet» modifié sera adressé à tous les présidents GL en automne 1990.

Proposition 5.4 GL Genève; création d'un album de souvenirs

Cet album devrait contenir les points suivants:

- nom du GL et durée d'activité;
- nom des membres du CC avec leurs fonctions;
- dates et lieux des assemblées générales;
- autres activités importantes de l'association;
- photos diverses (assemblées générales, autres activités, etc.).

Justification:

Cette proposition a été faite par le GL Genève. Pour des recherches futures, il serait utile de reporter certaines données dans un document souvenir. Pour le CC il s'agit d'une tâche supplémentaire. Comme le président GL Genève, cap Burdet, est d'accord d'établir la structure de base avec le CC de Lucerne, celui-ci est d'accord de participer à cette élaboration. Une condition est cependant que les CC des années précédentes apportent leur contribution le mieux possible.

La discussion n'est pas demandée. La proposition est acceptée à une forte majorité.

6. Finances

Comptes 1989

Les comptes bouclent avec un solde négatif de fr. 1548.50. Il est à relever que le versement à la caisse de tir (pour les subsides aux GL pour l'organisation du tir) n'a pas encore été effectué.

La fortune de notre association s'élève au 31.12.1989 à fr. 7605.85 (9154.35) et le solde de la caisse de tir à fr. 1978.90 (1931.55).

Rapport des réviseurs

Plt Zbinden lit le rapport établi par les réviseurs plt Lüscher GL Berne et plt Zbinden GL Olten et recommande l'acceptation des comptes par l'assemblée.

Dans la discussion qui suit, le cap W. Huber GL, Sion, indique que l'AG 89 s'est terminée en beauté, mais avec un déficit. Il explique les raisons de ce déficit, dont la responsabilité incombe au CC de Sion.

Par vote, les comptes et le rapport des réviseurs sont acceptés et décharge en est donnée au CC.

Budget 1990

Il prévoit un excédent des dépenses de francs 1625.-, dû en particulier aux deux versements des subsides pour le tir (1989 et 1990).

Le budget est accepté à l'unanimité sans discussion.



LECLANCHÉ SA - YVERDON
TEL. 024 / 25 81 21
TELEX 457 118

Election d'un réviseur

Cap Villiger propose le cap H. Niklaus, GL Rapperswil, en remplacement du plt K. Lüscher. Il n'y a pas d'autres propositions et le cap Niklaus est élu à l'unanimité.

Le président central remercie le caissier, cap E. Villiger, pour tout le travail fourni.

7. Allocution de maj Schgör, cdt gr exploit TT 11

Elle a été faite durant le banquet.

8. Exposé du col W. Keller, cdt S tg et tf camp

Le col Keller informe que, durant l'année écoulée, divers entretiens ont eu lieu avec l'OF trp trm au sujet des modifications techniques des réseaux. Le passage du câble de cuivre à la fibre optique a pour conséquence qu'il n'y aura bientôt plus assez de liaisons cuivre pour les besoins militaires.

Il peut imaginer qu'à l'avenir il faudra encore plus utiliser le réseau de télécommunications des PTT, également pour des raisons financières; eu égard aussi aux modifications de la menace extérieure.

A son avis, le S tg camp gardera toute son importance qui pourra encore être étendue. Cela dépendra de la configuration du concept Armée 95.

Il parla ensuite de la réorganisation du S tg camp. La modification générale de l'organisation militaire n'est pas encore approuvée, car il y a encore des divergences entre les Chambres fédérales. Les nouveaux ordres pour les gr exploit TT sont attendus pour le 1.1.1991.

Il faut relever une percée dans la structure des grades. De nouvelles conditions de promotions (raccourcissement de la durée) et prolongation de l'EO tg camp de six à neuf semaines sont entrées en vigueur. On a également créé le grade d'officier de fonction (avec la solde d'un cap).

Coup d'œil sur quelques manifestations prévues:

En septembre/octobre 1990 aura lieu une EO tg camp avec 20 aspirants. En 1991 se tiendra un rapport des et sof tg camp. Toujours en 1991, un cours d'introduction pour sof tg camp sera organisé.

Pour l'AG du jubilé en 91, le crédit est accordé et le col Keller compte sur une très forte participation.

Une plaquette du jubilé sera établie par les maj Schneiter et Huber; on cherche encore de vieilles photos.

Pour terminer, le col Keller remercie les participants pour les prestations fournies dans les unités, les EM et les cp ad hoc. Un excellent travail a été fourni, ainsi que l'attestent diverses lettres de remerciement.

9. Allocution du div J. Biedermann, chef d'arme des trp trm

M. Biedermann remercie pour l'occasion qui lui est donnée d'adresser quelques mots à l'assemblée.

C'est une chance pour lui de nous informer sur l'OF trp trm et en tant que chef d'arme. Avant tout, c'est pour lui une nécessité de nous exprimer ses remerciements et sa gratitude pour les prestations fournies.

A l'OF on est en train de concevoir des nouveaux systèmes et des réseaux de transmission pour l'avenir, ainsi que cela a déjà été annoncé.

Il s'agit en particulier du réseau automatique de télécommunications pour le plus haut niveau de cdmf du gouvernement fédéral et de l'armée ainsi que du système intégré de communications de l'armée, qui est conçu essentiellement de manière mobile et qui est basé sur les 4 réseaux autonomes pour les CA. Aujourd'hui a été signé le contrat de fourniture pour le système GIMFS à l'essai entre le grpmt de l'armement et ASCOM; système qui sera testé dès 1992 par la troupe. Des pas techniques importants sont franchis par le passage à des systèmes numériques et à la commutation automatique.

On peut ainsi constater que le domaine militaire a pris passablement de retard. Afin de réduire les coûts au minimum, il est prévu d'utiliser autant que faire se peut les capacités de trm des réseaux PTT, en particulier des tronçons à fibres optiques dans le cadre des transmissions à large bande. Ainsi on a l'intention également dans le futur de collaborer de façon étroite avec l'Entreprise des PTT et le cdmt tg et tf camp.

Au sein de la troupe, différentes modifications de l'organisation seront introduites au 1.1.1991 déjà. Il s'agit surtout du regroupement des cp actuelles exploit, radio ou tg dans des formations qui tiennent mieux compte de leur engagement. Ainsi les cp exploit et radio seront regroupés en cp de trm, avec les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer les besoins en trm d'un PC d'une grande unité. Entre les PC, à part les lignes du réseau des PTT, on utilisera de façon accrue des liaisons à faisceaux hertziens qui seront exploitées par les cp tg. En fonction de cette réorganisation, le matériel de trm devra être nouvellement attribué et de manière fonctionnelle.

Le div Biedermann se déclare très satisfait de la nouvelle adaptation des grades au 1.1.1991.

Dans un cadre plus général, les travaux de planification Armée 95 ont également débuté et elle touchera également les trp trm.

De toutes façons les trp trm et l'armée en général devront compter sur les connaissances techniques approfondies des services tg et tf camp. Le maintien du S tg et tf camp est une condition sine qua non pour la mise en place d'une infrastructure de trm efficace et tenant compte de la situation en faveur de la défense générale. Il sera donc nécessaire de trouver une solution, en tenant compte de la spécificité du S tg et tf camp, c'est-à-dire qu'il faudra continuer à prévoir un engagement militaire en relation avec la fonction civile et avec une structure d'âge correspondante.

Pour terminer, le div Biedermann remercie pour notre engagement dans une période où la critique vis-à-vis de notre armée et de tout ce qui s'y rattache a atteint un niveau que nous n'avons plus connu depuis la seconde guerre mondiale.

Les influences de l'environnement actuel, qui voit beaucoup de Suisses douter de la défense nationale dans sa forme conventionnelle, ne facilitent pas notre tâche. Il rend hommage à notre engagement dans ces conditions difficiles et relève notre contribution à la stabilité et au développement de notre pays. Nous constituons une partie intégrante des trp trm de l'armée, faisons preuve de compétence technique ainsi que de camaraderie et poursuivons un but commun.

Tout ceci dépasse nettement la moyenne et mérite d'être relevé spécialement.

Le président central, maj Lustenberger, remercie pour cette allocution et dit sa reconnaissance que le chef d'arme trp trm, div Biedermann, ait trouvé le temps nécessaire pour participer à notre assemblée générale.

10. Divers

Ce point a été traité durant le banquet.

11. Diaporama

Par une présentation de diapositives de qualité, sur 2 écrans, les beautés de la ville et du canton de Zoug ont été présentées aux participants. Ce diaporama a été réalisé et présenté par M. Röth, de la maison Landis & Gyr.

12. Message du président de la ville de Zoug, Dr O. Kamer

Le président de la ville, M. Othmar Kamer, souhaite une cordiale bienvenue dans la charmante ville de Zoug. Il relève quelques aspects intéressants de sa ville, sur les plans historique et économique. Au nom du conseil de ville, il offre l'apéritif qui sera servi au Foyer du Casino, un cadre idyllique au bord du lac de Zoug.

Points traités durant le banquet

Le maj Schgör salue l'assemblée tenue dans son fief. Par des paroles bien senties, il établit la relation entre les lieux historiques et les communications modernes et invite les participants à entretenir une bonne camaraderie.

Honneur aux vétérans

Cette année 11 vétérans ont été honorés et ont pu recevoir le gobelet d'étain des mains du président central, soit

Adj Uof	Helfenberger Hans	Bâle
capo S	Panzera Alberto	Bellinzona
Hptm	Bosshard Heinz	Berne
Major	Bruhin Ewald	Berne
DC	Müller Max	Berne
adj sof	Piccard André	Fribourg
plt	Pillonel Jean	Lausanne
cap	Stettler Daniel	Lausanne
Hptm	Schnider Lorenz	St-Gall
Adj Uof	Eggler Heinrich	Zurich
Major	Schaffer Hermann	Zurich

Divers

Cette année également, notre invité le maj Maurice Bargetzi, membre fondateur, a reçu les félicitations pour son anniversaire. Aujourd'hui même il peut fêter son 94e anniversaire, dans une forme enviable. Il adresse quelques mots du souvenir (ER 1915 à Zoug) à l'assemblée et l'invite à maintenir les vraies valeurs.

Pour suivre la tradition, l'ancien chef d'arme, le div Ernst Honegger, a rendu hommage à un membre méritant. Il a remis un souvenir à l'adj sof Arnold Gubser, gr exploit TT 13, pour son engagement infatigable et pour son zèle.

Le maj Theo Schneiter, ancien cdt gr exploit TT 9, lance un appel aux participants pour rechercher et lui faire parvenir de vieilles photos pour la plaquette commémorative «125 ans du S tg camp».

Le président central rappelle aussi l'AG du jubilé 1991 qui se tiendra probablement à Lucerne et dans ses environs. Il demande d'ores et déjà de réserver les dates des 13 et 14 juin 1991.

Concours décentralisé de tir au pistolet 1989

Résultat

L'adj sof H.R. Küng, responsable du tir, procède à la proclamation des résultats du con-

cours. 240 tireurs y ont pris part, dont 2/3 ont tiré à 50 m, et 1/3 à 25 m. Avec 96 points le cap Armin Notz a obtenu le meilleur résultat jusqu'à présent du concours à 50 m. Sur 25 m le plt Peter Zbinden a égalisé le meilleur résultat de 98 points.

Classement par équipe 50 m

1. Thoune	88,57 points
2. Bellinzona	86,40 points
3. Fribourg	85,75 points
4. Olten	84,66 points
5. Rapperswil	84,14 points

Classement individuel 50 m

1. Hptm Notz Armin, Thoune	86 points
2. Hptm Schreier Urs, Zurich	94 points
2. Adj Uof Rinderer Arnold, Rapperswil	94 points
4. Adj Uof Eichenberger Rolf, Olten	93 points
5. Hptm Reinhard Martin, Thoune	92 points
5. Adj Uof Fornerod Roland, Thoune	92 points
5. Sgtm Casagrande Valentino, Bellinzona	92 points

Classement par équipe 25 m

1. Olten	93,16 points
2. Biennie	87,28 points
3. Coire	83,83 points
4. St-Gall	78,22 points
5. Berne	68,70 points

Classement individuel 25 m

1. Oblt Zbinden Peter, Olten	98 points
2. Adj Uof Studer Anton, Olten	97 points
2. Adj Uof Willi Otto, Coire	97 points
4. Hptm Schäfer Peter, Bâle	96 points
5. Adj Uof Studer Stephan, Olten	94 points
5. FW Stöckli Beat, St-Gall	94 points
5. Hptm Krömler Niklaus, St-Gall	94 points

Challenge de l'ass of et sof tg camp

Vainqueurs 1989:
50 m GL Thoune
25 m GL Olten

Challenge meilleur taux de participation / div. A. Guisolan

Vainqueur 1989:
GL Olten avec une participation de 93,33%.

Clôture

Pour clôturer l'assemblée le président central remercie tous ceux qui ont pris part à son organisation ou qui ont soutenu d'une manière ou d'une autre le CO. Il relève en particulier les prestations de la fanfare TT de la Direction des Télécommunications qui a agrémenté toute la manifestation et qui a charmé les auditeurs par des morceaux choisis.

Il se réjouit également de la présence de deux dames d'honneur en costume de Nidwald et de Lucerne, qui ont osé s'aventurer dans cette assemblée masculine!

A 15h55 le président central lève l'assemblée générale 1990.

Lucerne, le 25 juin 1990

Association suisse des of et sof tg camp

Le Président central: maj Lustenberger Hans
Le secrétaire: plt Bruttel Jörg

ASTT INFORMAZIONI REGIONALI

L'ASTT alla Staffetta del Gesero

Per il 50° della Staffetta del Gesero, per il 700° della Confederazione e per il compleanno (una cifra «tunda») del nostro instancabile dr tec G. Pedrazzini abbiamo voluto partecipare, oltre che con i mezzi di trm, anche con una pattuglia di cinque corridori. E tutto andò bene, Ottavi nella categoria C e, cosa che fa molto piacere, il nostro Tom ha realizzato il miglior tempo sulla tratta Giubiasco-Bellinzona.

Anche in questo caso abbiamo partecipato, abbiamo ben figurato.

Alla pattuglia 43: M. Maestrini, B. Allidi, R. Pedrazzini, F. Pistoni, T. Cantamessi: bravi!

Tutti hanno espresso il desiderio di voler partecipare anche in futuro. Si vede che è stata veramente un'esperienza che riesce ad entusiasmare.

Esercizio combinato

7/8 giugno: una data da annotare!

Avremo con noi le Sezioni Chablais e Berna. Evidentemente vogliamo ben figurare con un

numero elevato di soci. È saputo che sarà interessante e bello. Tutto sarà preparato e le informazioni arriveranno, in tempo utile, a tutti.

Una ricorrenza

1951-1991. Sono 40 anni che esistono le truppe di trasmissione come unità autonoma inserita nell'«armata elvetica».

Evidentemente la trm esisteva anche prima, ma faceva parte del Genio e poi tutti i servizi di trm nelle diverse armi.

Il collo interamente nero, rigido e alto dell'uniforme vecchia, il segno d'appartenenza alle trm veniva applicato come mostrine sull'avambraccio e per quelle delle truppe di montagna, due angolini in più.

Così accadde, durante un congedo concessomi nel corso della SR ad Andermatt, che in un Ristorante la cameriera mi guardò e poi chiese «Desidera signor prete?». Tutto il seguito lascio alla fantasia del lettore. Oggi siamo orgogliosi della nostra appartenenza alle truppe di trasmissione del color grigio-argenteo! «C'è sempre da imparare!»

baffo

AFTT INFORMATIONS REGIONALES

Programme d'armement 1990

Le programme d'armement 90 prévoit une dépense de 1,4 milliard de francs dont 1,076 pour l'achat de 300 000 fusils d'assaut 90. Le solde concerne l'achat de 300 000 paires de bottes. L'équipement des troupes avec une nouvelle arme personnelle a été mis en œuvre en 1983 et 150 000 fusils d'assaut ont déjà été commandés et en partie livrés. Profitant de l'ajournement de l'achat d'un nouvel avion de combat, le DMF a proposé l'acquisition d'un nouveau lot de 300 000 pièces de cette arme de fabrication suisse.

Le crédit de 66 millions de francs pour l'achat de 300 000 paires de bottes n'a pas été combattu. En cuir de bœuf souple et munies d'une semelle en caoutchouc, elles offrent une meilleure protection contre le froid et l'humidité. Elles remplaceront l'actuelle chaussure à clous qui ne correspond plus aux exigences en matière de confort. Chaque soldat des troupes de campagne en recevra deux paires.

Programme d'armement 1991

Le Conseil fédéral a approuvé dernièrement le programme d'armement 1991, qui prévoit des acquisitions pour 1,77 milliard de francs. Le nouvel avion de combat n'y figure toujours pas, l'évaluation n'étant pas terminée.

Le crédit principal concerne l'équipement de protection contre les armes chimiques (355 millions de francs). Pour l'équipement général de la troupe, on prévoit également l'achat de 800 appareils à image thermique, qui permettent l'observation de nuit, pour 200 millions de francs.

La nouvelle protection contre les armes chimiques se compose de masques à gaz, d'un survêtement, de bottes et de gants. Le nouveau masque à gaz est en caoutchouc synthétique, avec deux grands verres auxquels les verres de correction pour porteurs de lunettes peuvent

être facilement fixés. Un circuit de ventilation évite la formation de buée. Un dispositif avec deux soupapes de sécurité permet de boire sans enlever le masque.

Le survêtement de protection C est constitué d'une veste avec capuchon ainsi que d'un pantalon avec bretelles. Il sera porté par-dessus la nouvelle tenue de combat. La fonction de protection est réalisée par une couche de billes de charbon actif dont est enduit l'intérieur du tissu. Le militaire peut ainsi continuer son travail en zone contaminée 12 à 24 heures après l'engagement, sans trop de désagréments et sans réduction importante de sa mobilité.

Il est prévu d'acheter 500 000 masques, à 244 francs par pièce, soit 122 millions de francs, et 300 000 survêtements avec gants et bottes, à 390 francs par pièce, soit 117 millions de francs. Le masque sera remis au militaire à titre de matériel personnel. En revanche, le survêtement ne sera touché qu'en cas de mobilisation. Le programme des constructions militaires pour 1991 prévoit un investissement de 255 millions de francs.

Les infrastructures de commandement et de combat occupent le premier rang avec 102 millions de francs, dont 29 millions pour les stations d'ondes dirigées R-915 et 10 millions pour la rénovation des pistes des aérodromes de guerre.

Antenne 2 change de canal

Antenne 2 a changé en début de semaine de canal sur les systèmes de satellites TDF1/TDF2, celui qu'elle occupait faisant l'objet de vérifications techniques.

La chaîne publique a été récemment prévenue par Télédiffusion de France qu'elle allait être transférée du canal 17 au canal 13, sans que l'on sache pour combien de temps.

TDF aurait réalisé ce transfert pour procéder à des vérifications techniques, à la suite de la détection d'un signe «anormal» sur le canal 17.